

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de Thionville**

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers
en fonction : 10

Présents : 10

Votants : 10
Procuration :



Séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 5 mars 2026
Légalement convoqué le 27 février 2026**

**Sous la présidence de P. BERVEILLER, Maire.
Secrétaire : HODGSON**

Présents: Mmes FAZARI, FOUSSE, GANACHAUD.
M. BERVEILLER, HERDER, HODGSON,
FAUVEL, MENEGOZ, KAICHINGER, GRINEISEN,

Absents excusés :

Procuration(s) :

DELIBERATION CONSEIL DU 5 MARS 2026

4- Affectation du résultat M57, M49 :

- Pour la Commune M57

Le conseil municipal constate que les résultats du compte administratif 2025 au 31 décembre s'établissent comme suit :

Un déficit de fonctionnement de 30 578.06 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 étant de 149 892.01 €, en conséquence le résultat à affecter est 119 313.95 €

Et un excédent d'investissement de 234 976.24 €

Le déficit d'investissement pour l'année 2024 étant de 102 501.73 €, en conséquence le résultat global à affecter est de 132 474.51 €

Le conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

119 313.95 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recette).

132 474.51 € à la section d'investissement au compte 001 (recette).

.../...

- Pour l'Assainissement M49

Le conseil municipal constate que les résultats du compte administratif 2025 au 31 décembre s'établissent comme suit :

Un excédent de fonctionnement de 3865 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 étant de 2508.48 €, en conséquence le résultat à affecter est 6373.48 €

Et un déficit d'investissement de 240.12 €

Le déficit d'investissement pour l'année 2025 étant de 1422.32 €, en conséquence le résultat global à affecter est de 1662.44 €

Le conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

4711.04 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recette).

1662.44 € à la section d'investissement au compte 001 (dépense).

1662.44 € à la section d'investissement au compte 1068 (recette).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

KEMPLICH, le 5 mars 2026

BERVEILLER Patrick
Le Maire.



Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 5 mars 2026.